Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260320-20260304-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOYAL-PONTIVY

Date de la séance : 20 mars 2026
Date de la convocation : 16 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26 Absents : 1 Pouvoirs : 1
Date d'affichage : 23 mars 2026

Le 20 mars. deux mil vingt-six, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence **Monsieur** Lionel ROPERT**, Maire**

Étaient présents : M. Lionel **ROPERT**, Maire, M. Henri **DOMBROWSKI**, Mme Sylvie **GASCHARD**, M. Dominique **QUÉRO**, Mme Claudine **LE GARGASSON**, M. Laurent **NICOLAS**, Mme Michelle **LE DOUGET**, M. Louis **CADIC**, M. Christian **LE TENNIER**, M. Yannick **LEVEQUE**, Mme Corinne **CONAN**, Mme Valérie **LE MOIGNIC**, M. Philippe **LE CORNEC**, Mme Gwénaëlle **AMIAUX**, M. Jean-François **LE BOUQUIN**, Mme Angélique **PUTOIS**, Mme Stéphanie **GUIDARD**, Mme Lydie **LE BRAS**, Mme Rachel **DUQUESNEL**, M. Frédéric **QUILLERÉ**, M. Jean-Michel **GLON**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Mme Emmanuelle **BÉGASSE**, Mme Jennifer **LE GOUGE**, M. Guillaume **DUVAL**.
Absents excusés : M. Erwan **ROYER**,
Pouvoir : M. Erwan **ROYER** donne pouvoir à M. Christian **LE TENNIER**
Monsieur Philippe LE CORNEC est désigné secrétaire de séance.

Election des adjoints au maire

2026-03-04

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Vu la délibération relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Il est procédé à l'élection des adjoints.

Monsieur Henri DOMBROWSKI présente une liste de 6 adjoints

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260320-20260304-DE

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11

Ont obtenu :
- Liste 1 présentée par Monsieur Henri DOMBROWSKI : 21 (vingt-et-une voix)

Sont élus adjoints au maire :

- Monsieur Henri DOMBROWSKI
- Madame Sylvie GASCHARD
- Monsieur Dominique QUÉRO
- Madame Claudine LE GARGASSON
- Monsieur Laurent NICOLAS
- Madame Michelle LE DOUGET

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Secrétaire

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Maire

MAIRIE DE NOYAL-PONTIVY R.F. (Morbihan)